

Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	25
Absent :	1
Procurations :	7
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le douze avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Philippe ABINAL (parti à 19h32 pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Virginie SEXTO (pouvoir à Christian MAZUC), Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Christine LATAPIE), Ludvine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Mathieu GINESTET (pouvoir à Elisabeth GUIANCE)

Absent excusé : Amar GUENDOUZI

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

DG/50-2023**Rénovation énergétique : Stades du Colombier**

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 3 avril 2023.

ENTENDU que le Fonds vert est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

ENTENDU que la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux (incluant les équipements sportifs dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques) correspond à l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments existants visant à diminuer significativement leur consommation énergétique.

ENTENDU que pour être éligible en métropole, un projet devra permettre au moins 30% d'économies d'énergie par rapport à la situation d'avant-projet ainsi qu'une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre (GES).

CONSIDERANT que dans le cadre de son plan de sobriété énergétique et afin d'agir pour accélérer la réduction des consommations d'énergie des bâtiments municipaux, la collectivité a décidé de poursuivre ses travaux d'entretien de ses équipements en renforçant la prise en compte de l'amélioration de leur performance énergétique.

CONSIDERANT que les travaux concernent le bâtiment des vestiaires des stades du Colombier.

CONSIDERANT qu'aujourd'hui, près de 400 licenciés du club d'Onet-le-Château Football pratiquent quotidiennement le football sur les stades communaux, et plus particulièrement les terrains du Colombier.

CONSIDERANT que le bâtiment des vestiaires devient aujourd'hui énergivore et ne permet plus une maîtrise des fluides de la part de la collectivité. De fait, les sportifs ne peuvent plus être accueillis dans des conditions optimales.

CONSIDERANT que pour ce faire, la Ville d'Onet-le-Château va entreprendre les travaux suivants :

- remplacement du chauffe-eau gaz par un chauffe-eau thermodynamique
- remplacement de la toiture par un bac acier isolée
- remplacement des menuiseries bois par des menuiseries aluminium

CONSIDERANT que ces travaux vont permettre à la Ville de maîtriser les consommations d'énergie du bâtiment tout en conservant un confort d'utilisation pour les pratiquants. Dans ce cadre, le bâtiment deviendra plus respectueux de l'environnement et permettra à la Ville d'Onet-le-Château de réduire ses factures énergétiques.

CONSIDERANT ainsi qu'afin de solliciter l'accompagnement financier de divers partenaires institutionnels sur ce projet, le plan de financement concernant la rénovation énergétique du bâtiment des vestiaires des stades du Colombier se définit comme suit :

DEPENSES en € HT		RECETTES en €		
Coût total du projet	81 000	Fonds Vert	40 500	50.00%
		Conseil départemental	24 300	30.00%
		Ville d'Onet-le-Château	16 200	20.00%
Total	81 000 €	Total	81 000 €	100,00%

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- autorise les travaux de rénovation énergétique du bâtiment des vestiaires des stades du Colombier tels qu'exposés ci-dessus,
- approuve le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et à signer tout document relatif à ce projet.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **14 AVR. 2023**

Et de la publication le : **17 AVR. 2023**